

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 04 JUILLET 2017 à 11 h 00

N° 05/2017

Etaients présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent,

Etait absent excusé:

Mme BRUNEAU Catherine a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline

Mr BACLET Gilles a été élu secrétaire de séance

ELECTIONS SENATORIALES

- Mme HOLLINGER Jacqueline a été élue DELEGUE à la majorité (4 voix)
Mr BACLET Gilles a été élu SUPPLEANT à la majorité (4 voix)
Mr ROUDEAU-COOPER Laurent a été élu SUPPLEANT à la majorité (4 voix)
Mme BRUNEAU Catherine a été élue SUPPLEANTE à la majorité (4 voix)

FISCALITE DE LA CONTRIBUTION AU SIABY ET AFFLUENTS

La commune de Jagny-sous-Bois, adhérente au SIABY et Affluents, doit s'acquitter de sa contribution annuelle selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite chaque année à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement »
- Fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des quatre taxes directes locales

Le Montant de cette contribution pour l'année 2015 était de 3 563.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du mode de contribution.

DECIDE le recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des quatre taxes directes locales

Ont voté 4
Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

CONSULTATION DU CENTRE DE LOISIRS DE LUZARCHES

A la rentrée de septembre 2017, l'école Alain Fournier, reviendra aux rythmes scolaires de 4 jours par semaine. Dans ces conditions, Les maires des 4 communes vont se rapprocher des centres de loisirs des alentours

BUDGET 2017

Nous avons eu le plaisir de recevoir le budget primitif 2017, le 28 juin 2017, de la Préfecture. Le budget primitif établi par la chambre régionale des comptes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	011	Charges à caractère général	68 026.99 €
	012	Charges de personnel	42 659.29 €
	014	Atténuation de produit	29 068 .00 €
	65	Charges de gestion courante	63 063.04 €
	66	Charges financières	2 800.02 €
	67	Charges exceptionnelles	3 000.20 €
Total des dépenses réelles			208 617.54 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	73	Impôts et taxes	126 800.69 €
	74	Dotations sub et participations	54 601.71 €
	75	Autres produits de gestion courante	14 692.00 €
	77	Produits exceptionnelle	325.99 €
Total des recettes réelles			196 420.39 €

On constate que la cour des comptes a établi un budget en perte pour 2017 de : 12 197.15 € et n'a pas procédé à une augmentation des taxes communales, de 2.9 % pour un montant de 3 000 €.

Cette perte de fonctionnement d'un montant de 12 197.15 €, diminue, d'autant notre capacité d'investissement pour les années à venir. Cependant, les investissements de 2017 seront réalisés sur cet exercice (PLU, aire de jeux, remboursement de nos emprunts et réparation de l'horloge du clocher).

Nous disposerons d'un excédent de 68 361 €, pour le financement de nos investissements à venir, ce qui implique de continuer à maîtriser nos dépenses, afin que celles-ci soient en équilibre avec nos recettes communales et d'éviter en 2017, une perte de 12 197.15 € comme budgétisée par la chambre régionale des comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 25.

Le Maire,
J. HOLLINGER

